

GC 108



RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION chargée d'examiner l'objet suivant : Election de deux juges suppléants au Tribunal cantonal - Législature 2013-2017

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton l'art. 130 de la Constitution vaudoise (CST – VD). Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire. Conformément à l'article 155 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), le Grand Conseil procède à une élection complémentaire, sur préavis de la Commission de présentation, lorsqu'un siège de juge cantonal ou juge cantonal suppléant devient vacant. L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de deux juges suppléants au Tribunal cantonal jusqu'au terme de la législature judiciaire fixée au 31 décembre 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour rappel, les juges suppléants du Tribunal cantonal, à l'instar des juges, doivent disposer d'une formation juridique (art.16 al. 3 LOJV) sous réserve des cas exceptionnels. Ils ne siègent pas en Cour plénière ni en Cour administrative (art. 68 al. 2 LOJV). Concernant leur rémunération, ils sont rétribués par indemnités. Les magistrats judiciaires ne peuvent participer à une activité ni exercer une profession qui soit de nature à nuire à l'exercice de leur charge, à compromettre leur situation officielle ou à gêner leur indépendance.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi après-midi 15 mai 2014 à la salle du Bicentenaire pour traiter de ce préavis à l'élection complémentaire de deux juges suppléants au Tribunal cantonal. La commission était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet, Président de la commission, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Fabienne Despot; MM. Jérôme Christen, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez, Vice-président de la commission. Mme Gloria Capt et M. Laurent Miéville étaient excusés pour cette séance. La Commission de présentation a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants, ainsi que le requiert l'alinéa 5 de l'article 160 de la LGC. Ces derniers sont MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond, Philippe Richard et Jean-Jacques Schwaab, experts élus par le Grand Conseil sur la base "de leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les juges et juges suppléants remplissent les conditions posées par la loi".

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance, et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le mardi 25 mars 2014 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 23 avril 2014, deux personnes avaient déposé leur dossier.

La Commission de présentation a entendu les candidates selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. La durée des entretiens a avoisiné 35 minutes. Ces auditions ont permis de mieux cerner la personnalité des deux candidates.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue des auditions, les experts ont rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard de deux candidates. De manière générale, les experts ont souligné leurs compétences, qui se déclinent autant par l'expérience du fonctionnement du Tribunal cantonal que par les grandes qualités académiques.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des quatre experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. A l'unanimité des commissaires présents, ils ont émis un préavis positif sur ces deux candidatures en soulignant, eux aussi, leurs bonnes compétences, en particulier pour des postes demandant l'approfondissement de dossiers juridiques.

La Commission de présentation préavise favorablement à l'élection de ces deux personnes comme juges suppléants au Tribunal cantonal :

- Mme Muriel EPARD (1955), ancienne juge cantonale et ancienne président du Tribunal cantonal
- Mme Sylvie PETREMAND (1971), Chargée de cours en assurance sociales aux Facultés de droit et de HEC à l'Université de Lausanne

Conclusion

La Commission de présentation préavise favorablement, à l'unanimité, à l'élection de Mmes Muriel Epard et Sylvie Pétremand comme juges cantonales suppléantes pour le restant de la législature judiciaire 2013-2017, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chéserex, le 1er juin 2014

Le président-rapporteur : (signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.